PROSPECTUS SIMPLIFIE

DIGITEO 2013

L'OPCVM DIGITEO 2013 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue.
Si vous revendez vos parts avant l'échéance du 25 avril 2013, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINTE

- **Code ISIN :** FR0010451930
- **Dénomination :** DIGITEO 2013
- **Forme juridique:** FCP de droit français
- **Société de gestion:** FEDERAL FINANCE GESTION
- **Délégataire:** Délégation de la gestion administrative et comptable à FEDERAL FINANCE BANQUE
- **Durée de la garantie :** 5 ans 9 mois et 13 jours
- **Durée du FCP :** 99 ans
- **Dépositaire:** Compagnie Financière du Crédit Mutuel
  Commissaire aux comptes: Cabinet Mazars et Guérard représenté par Jean-Gabriel RANGEON
- **Commercialisateur:** Groupe Arkéa

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

▪ **Classification :** Fonds à formule

▪ **OPCVM d'OPCVM :** Jusqu'à 100% de l'actif net

▪ **Garantie** : garantie intégrale du capital à l'échéance, hors commission de souscription, pour les porteurs détenant des parts au 12 juillet 2007.

▪ **Objectif de gestion :**
Le fonds a pour objectif de permettre aux souscripteurs détenant des parts au 12 juillet 2007 et sortant à l'échéance du 25 avril 2013 uniquement, de bénéficier :
- d'une garantie de capital égale à 100% du montant initial investi (hors commission de souscription), et
- d'une performance représentant 38% de son investissement initial net, soit un taux de rendement actuariel annualisé de 5,72%, dans l'hypothèse où la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est supérieure ou égale à la valeur initiale du même indice au cours de clôture du 25 avril 2013.

▪ **Economie de l'OPCVM :**

1-Economie du FCP

En investissant dans le FCP, le porteur vise à bénéficier d'une performance de 38% dans le cas d'une hausse même modérée de l'indice DJ Euro Stoxx 50. En contrepartie de la garantie du capital et de l'abandon des dividendes détachés par les actions composant l'indice, le porteur bénéficiera d'une performance représentant 38% de son investissement initial net dans l'hypothèse où la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est supérieure ou égale à la valeur initiale du même indice au cours de clôture du 25 avril 2013.

2-Avantages-Inconvénients du fonds pour le porteur

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- L'intégralité du capital investi (hors commission de souscription) est garantie à l'échéance du 25 avril 2013 pour les porteurs détenant des parts au 12 juillet 2007. - Le porteur bénéficie d'une performance représentant 38% de son investissement initial net, soit un taux de rendement actuariel annualisé de 5,72%, dans l'hypothèse où la valeur finale de	- La garantie intégrale du capital net investi est accordée aux seuls porteurs détenant des parts au 12 juillet 2007 et les conservant leurs parts jusqu'à l'échéance du 25 avril 2013. - La performance de 38% ne sera pas versée dans l'hypothèse d'une baisse du DJ Euro Stoxx 50.

l'indice DJ Euro Stoxx 50 est supérieure ou égale à la valeur initiale du même indice au cours de clôture du 25 avril 2013. - Dans une configuration de hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 inférieure à 38%, la performance du fonds à formule est supérieure à celle de l'indice.	- La performance du FCP n'est pas indexée à l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50. Si l'indice progresse de plus de 38% entre la date initiale et finale, le FCP affichera une performance inférieure à l'indice.

Indicateur de référence:

L'indicateur de référence utilisé dans le cadre de la formule est le Dow Jones Euro Stoxx 50 décrit ci-dessous.

Nom	Description	Agent Publicateur	Code Bloomberg
DJ Euro Stoxx 50	Indice des marchés actions de la **zone Euro**, regroupant 50 sociétés leaders sur leur secteur parmi les plus importantes capitalisations. Il est calculé dividendes non-réinvestis et pondéré par les capitalisations.	Stoxx Ltd	SX5E

Pour autant, le gérant a pour objectif d'obtenir une performance supérieure au taux sans risque.

Les porteurs sont invités à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque détaillés à la rubrique « Simulations sur les données historiques de marché ».
Le rendement annuel de l'OAT zéro coupon de maturité avril 2013 est de 4% (rendement calculé sur la référence du 19 février 2007 avec un taux de rendement en base Exact/Exact hors fiscalité).

- **Stratégie d'investissement**

⇒ **Description de la formule** :
La performance du FCP DIGITEO 2013 est égale à 38% de l'investissement net initial, soit un taux de rendement actuariel annualisé de 5,72%, dans l'hypothèse où la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est supérieure ou égale à la valeur initiale du même indice au cours de clôture du 25 avril 2013.

Valeur liquidative initiale : valeur liquidative datée du 12 juillet 2007
Valeur initiale: cours de clôture du DJ Euro Stoxx 50 du 12 juillet 2007
Valeur liquidative finale minimale : valeur liquidative datée du 25 avril 2013
Valeur finale: cours de clôture du DJ Euro Stoxx 50 du 25 avril 2013

Valeur liquidative finale minimale = Valeur liquidative initiale x (1+ Performance finale)

Où la performance finale est définie de la manière suivante :
- Si la valeur finale est supérieure ou égale à la valeur initiale alors la performance finale est égale à 38%, soit un taux de rendement actuariel annualisé de 5,72%.
- Si la valeur finale est inférieure à la valeur initiale alors la performance finale est égale à 0%.

Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule :

Les anticipations de marché permettant de maximiser les résultats de la formule sont une stabilité ou une hausse modérée de l'indice DJ Eurostoxx 50 sur la période.

⇒ **Exemples** :

A l'échéance de la garantie, différents scenarii de performance sont possibles pour un porteur détenant une part sur la valeur liquidative initiale garantie (sur un montant net investi de 100 euros).

Le tableau ci-après présente un exemple de calcul de la performance du FCP DIGITEO 2013.

	Indice initial du Dow Jones Euro Stoxx 50 constaté	**Indice final du Dow Jones Euro Stoxx 50**	**Performance du FCP**
Hypothèse 1	**100**	**90**	**0%**
Hypothèse 2	**100**	**100**	**38%**
Hypothèse 3*	**100**	**115**	**38%**
Hypothèse 4	**100**	**150**	**38%**

* Illustration de l'hypothèse 3 :

Performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 sur la période = +15%
Performance du FCP = Performance fixe de 38% si la performance du Dow Jones Euro Stoxx 50 est supérieure ou égale à 0% à l'échéance, soit un taux actuariel annualisé de 5,72%. Dans l'hypothèse inverse, la performance finale du FCP est égale à 0%.

Si le porteur investit 100 € net à la création du FCP, compte-tenu de l'exemple ci-dessus, il recevra à l'échéance des 5 ans, 9 mois et 13 jours 138 €.

Les tableaux suivants ont été réalisés en utilisant la même méthode que celle décrite ci-avant. Ils présentent trois scenarii de remboursement possibles et précisent, pour chacun des cas, le niveau de rendement du FCP DIGITEO 2013 comparé :

- à la performance de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 sur la même période
- au rendement d'un placement sans risque de même durée.

Evolution des marchés	**Performance de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 sur 5 ans, 9 mois et 13 jours**	**Taux de rendement actuariel de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 annualisé**	**Performance calculée du FCP**	**Taux de rendement actuariel du FCP**	**Rendement annuel d'un emprunt d'état**
Scénario défavorable : baisse	-45.13%	-9.86%	0%	0%	4%

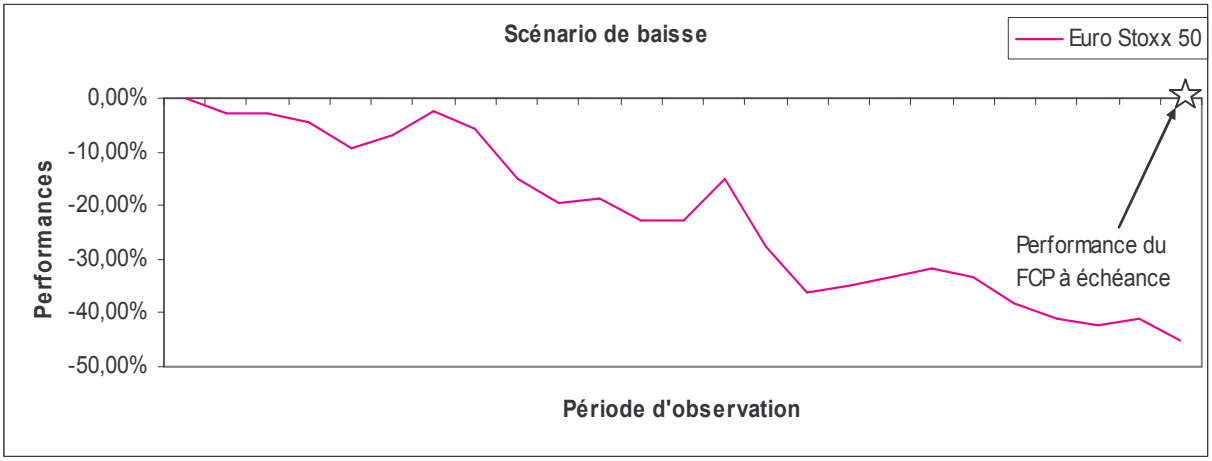

La VL Finale du FCP est de 100 €. Un porteur ayant investi sur la VL d'origine aurait obtenu un rendement de 0% par an sur la période. Dans ce scénario de baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 de 45.13% sur la période d'investissement, le porteur ne subit pas cette baisse et bénéficie de la garantie en capital à 100 % offerte par le FCP.

Evolution des marchés	**Performance de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 sur 5 ans, 9 mois et 13 jours**	**Taux de rendement actuariel de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 annualisé**	**Performance calculée du FCP**	**Taux de rendement actuariel du FCP**	**Rendement annuel d'un emprunt d'état**
Scénario médian : forte hausse	139,93%	16,35%	38%	5,72%	4%

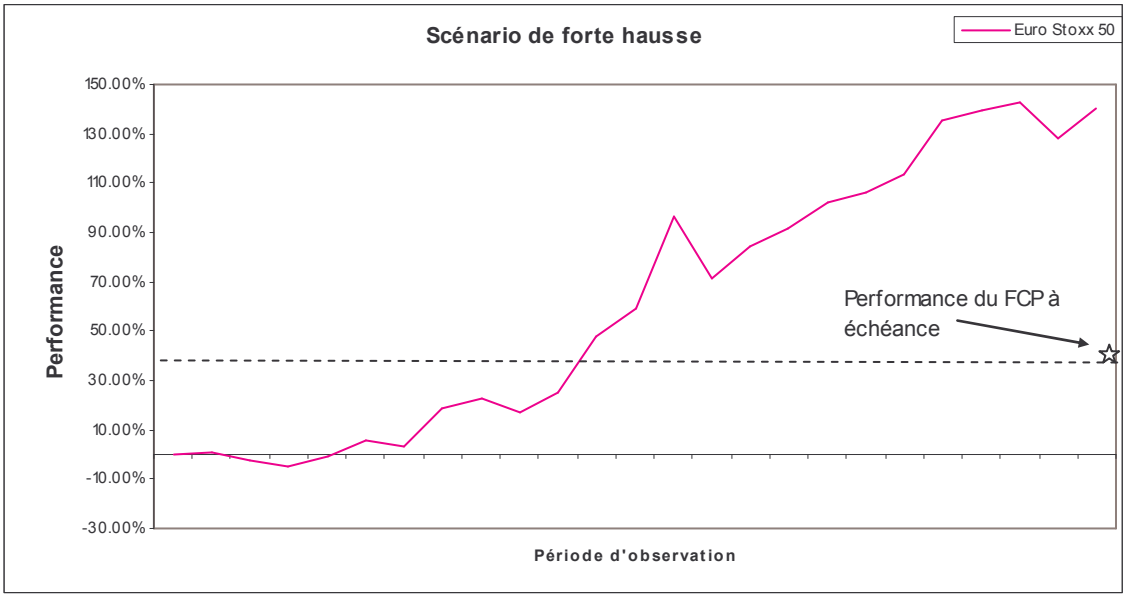

La VL Finale du FCP est de 138 €. Un porteur ayant investi 100 € sur la VL d'origine aurait obtenu un rendement de 5,72% par an sur la période. Dans ce scénario de hausse forte de l'indice DJ Euro Stoxx 50 sur la période d'investissement, le porteur n'est pas exposé à la performance de l'indice et subit une perte d'opportunité dés que la hausse de l'indice est supérieure à 38%.

Evolution des marchés	**Performance de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 sur 5 ans, 9 mois et 13 jours**	**Taux de rendement actuariel de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 annualisé**	**Performance calculée du FCP**	**Taux de rendement actuariel du FCP**	**Rendement annuel d'un emprunt d'état**
Scénario favorable : Retournement de marché	6.26%	1.06%	38%	5,72%	4%

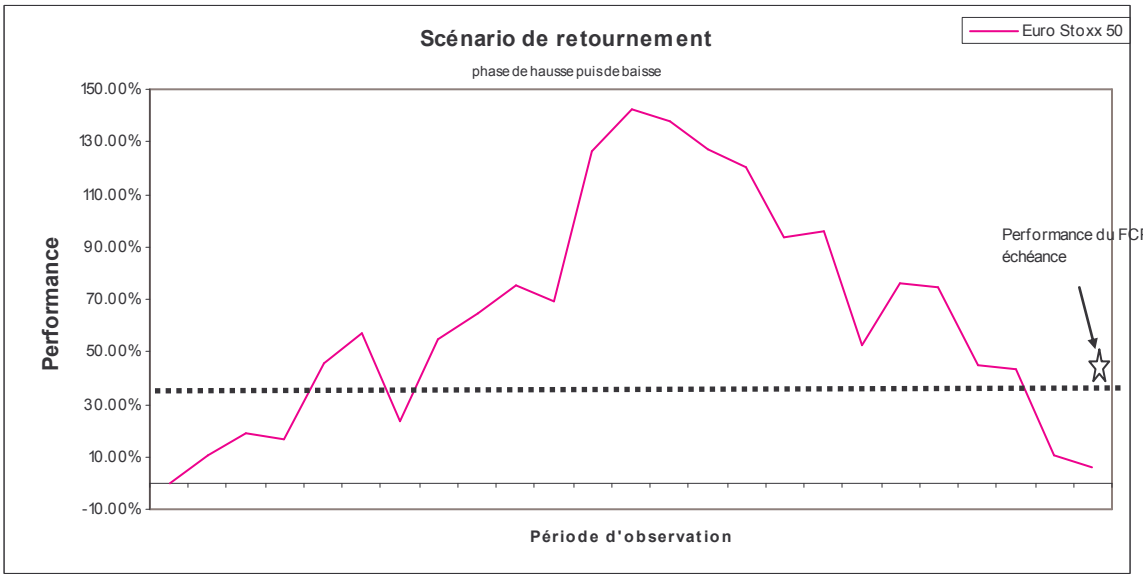

La VL finale du FCP est de 138 €. Un porteur ayant investi 100 € sur la VL d'origine aurait obtenu un rendement de 4.64% par an sur la période. Dans ce scénario de hausse puis de baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 sur la

période d'investissement, le porteur ne capte pas la totalité de la phase de hausse du marché mais bénéficie d'une performance finale attractive : malgré une performance finale de l'indice de 6.26%, le FCP affiche une performance de +38%.

⇒ **Simulations sur des données historiques de marché :**

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentés selon la date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés ni des performances du FCP. Les simulations ont été réalisées du 01/10/1991 au 18/02/2007

Les rendements affichés dans le graphique représentent les performances finales acquises à la date d'échéance pour une souscription réalisée 5 ans, 9 mois et 13 jours auparavant.

Dans le cadre de la simulation sur données historiques, dans 70,70% des cas, les performances sont supérieures à 38% à l'échéance et dans 29.30% des cas, le porteur ne récupère que le capital net initialement investi.

Simulations sur données historiques
du 14/10/1997 au 20/02/2007

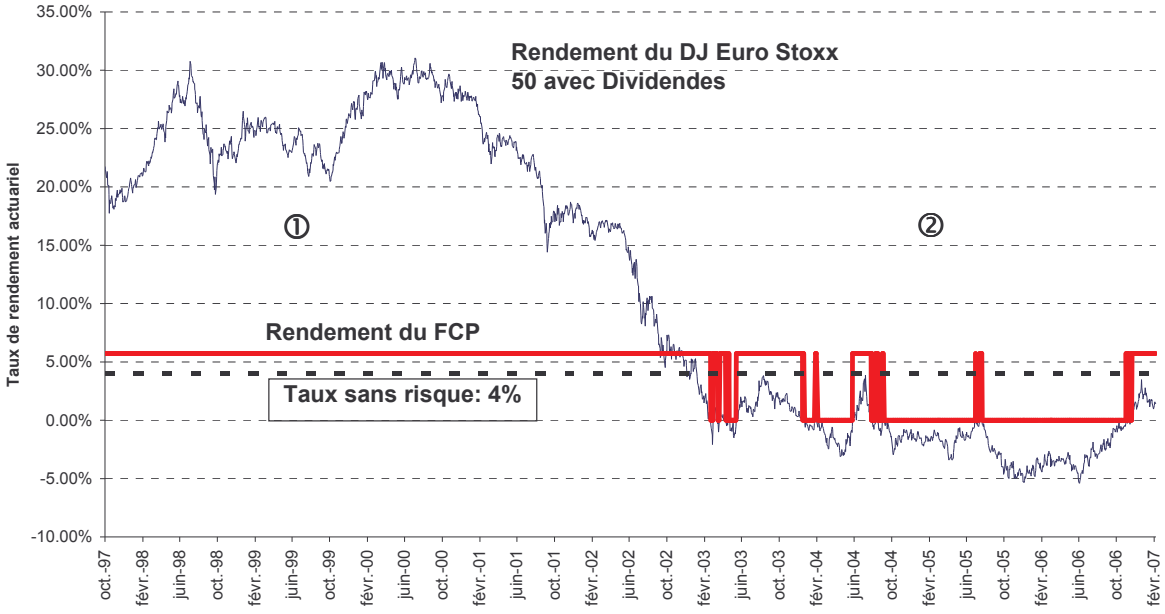

On peut distinguer 2 périodes sur le graphique :

- Période ① : Hausse (de 1997 à 2002) : les simulations réalisées montrent que le rendement de la formule est supérieur au taux sans risque et inférieur au rendement de l'indice, la définition d'une performance fixe ayant pour effet de limiter la performance du fonds ;
- Période ② : Forte baisse (de 2002 à 2007) : Le rendement de la formule est toujours supérieur à celui de l'indice et majoritairement inférieur à celui du taux sans risque.

▪ **<u>Stratégie d'investissement</u>**

- <u>Pendant la période allant du 2 mai 2007 au 12 juillet 2007 inclus :</u>

Le FCP sera investi à hauteur de 100% maximum de son actif en OPCVM éligibles aux critères PEA ayant pour objectif de rechercher un rendement lié à celui du marché monétaire. Ces OPCVM seront de classification « monétaire euro » ou « diversifié ».

- <u>Pendant la période allant du 12 juillet 2007 exclu au 25 avril 2013 :</u>

Dans le cadre de la gestion de fonds à formule, le gérant est tenu d'atteindre précisément l'objectif de gestion. Ainsi, afin de garantir le capital et la performance à l'échéance, tout en optimisant les coûts opérationnels et financiers liés à la gestion, l'OPCVM aura recours à deux types d'actifs :

- Actifs de bilan : le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA, dont l'échange de performance représente un élément du swap
- Actifs de hors bilan : swaps permettant d'obtenir à l'échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettent de réaliser l'objectif de gestion et la garantie de capital.

Le FCP verse à la contrepartie la performance du panier action principalement de la zone euro éligibles au PEA et les dividendes qui y sont associés. La contrepartie verse au FCP les performances garanties ainsi qu'une marge permettant de couvrir les frais de gestion.
Une description plus complète de la stratégie et des instruments utilisés figure dans la note détaillée.

- ***Profil de risque :***

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés d'actions européens. Aussi, les risques encourus sont les suivants :

- Risques liés à la classification:

La classification du FCP le contraint à respecter précisément la formule. La formule de remboursement étant prédéterminée, le gérant ne peut pas prendre des décisions d'investissement autres que dans le but d'atteindre la formule, et cela indépendamment des nouvelles anticipations d'évolution de marché.

- Risques liés aux caractéristiques de la formule:

Le porteur s'expose au travers du FCP à des risques liés aux caractéristiques de la formule qui présente les inconvénients suivants:

- la garantie intégrale du capital (hors commissions de souscription) ne bénéficie qu'aux porteurs conservant leurs parts jusqu'à la date d'échéance du FCP. Un rachat par le porteur à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance.
- La performance finale du fonds est uniquement liée à l'évolution positive ou nulle de l'indice DJ Euro Stoxx 50. En cas de hausse forte de l'indice, supérieure à 38% sur la période, la performance du FCP sera inférieure à celle du DJ Euro Stoxx 50.
- Si l'indice final de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est inférieur à l'indice initial, la performance du FCP sera nulle.

- Risques de marché:

En dehors des dates de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse. La durée de la formule étant de 5 ans 9 mois et 13 jours, les porteurs de parts du FCP doivent considérer leur investissement comme un investissement sur 5 ans 9 mois et 13 jours et s'assurer que cette durée d'investissement convient à leur besoin et à leur position financière.

- Risques liés à l'inflation : le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire.

- Risques de contrepartie:

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclu avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments.

- Risque de change : néant

- **Garantie ou Protection:**

Etablissement garant : Compagnie Financière du Crédit Mutuel.
Durée: 5 ans 9 mois et 13 jours soit du 12 juillet 2007 au 25 avril 2013, date d'échéance.
Garanties offertes au terme de la durée du placement :

- la garantie de capital :

La Compagnie Financière du Crédit Mutuel garantit aux porteurs ayant souscrit pendant la période de placement initiale que la valeur de rachat des parts du FCP au 25 avril 2013 sera au moins égale à la valeur liquidative initiale garantie du 12 juillet 2007.

- la garantie de performance :

La Compagnie Financière du Crédit Mutuel garantit aux porteurs ayant souscrit pendant la période de placement initiale qu'une performance de 38% sera versée dans l'hypothèse où la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50 sera supérieure ou égale à la valeur initiale dudit indice.
Souscripteurs concernés par la garantie :

Seuls les souscripteurs détenant des parts le 12 juillet 2007 et les conservant jusqu'au 25 avril 2013 bénéficieront de la garantie décrite ci-dessus.
Souscripteurs concernés par la protection partielle :
Les autres porteurs qui souscriront leurs parts sur une valeur liquidative ultérieure à celle du 12 juillet 2007, et les conservant jusqu'au 25 avril 2013, bénéficieront d'une protection partielle puisqu'ils sont assurés d'être remboursés dans les conditions prévues ci-dessus.

A l'échéance, soit le 25 avril 2013, un nouvel engagement, soumis à agrément de l'AMF, pourra être proposé aux porteurs. A défaut, un changement de classification du FCP ou sa dissolution sera demandé.

- **Souscripteurs concernés :**

Tous souscripteurs. Le FCP est destiné aux détenteurs de comptes de titres ordinaires, de PEA et peut également servir de supports à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.
Ce fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite investir sur les marchés financiers sans prendre de risque sur son capital sous réserve de conserver son investissement jusqu'à l'échéance du fonds.
Durée de placement recommandée : 5 ans 9 mois et 13 jours
Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM. Voir à ce sujet le paragraphe « Profil de risque » ci-dessus.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

- **Frais et commissions**

Commissions de souscription et de rachat : frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent aux réseaux commercialisateurs.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription maximale non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	• entre le 02/05/07 et le 25/04/13: **2 %**
Commission de souscription maximale acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	• entre le 02/05/07 et le 12/07/07 avant 12h : **0 %** • à compter du 12/07/07 après 12h : **1 %**
Commission de rachat maximale non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	• entre le 02/05/07 et le 12/07/07 avant 12h : **0 %** • entre le 12/07/07 et le 25/04/13 : **0.5 %** • le 25/04/13 : **0 %**
Commission de rachat maximale acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	• entre le 02/05/07 et le 12/07/07 avant 12h : **0 %** • entre le 12/07/07 et le 25/04/13 : **1 %** • le 25/04/13 : **0 %**

Les frais de fonctionnement et de gestion:
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le porteur est informé qu'aucune commission de surperformance, commission de mouvement ou aucun revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne seront prélevés sur le fonds au profit de la société de gestion et du dépositaire.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou	Actif net	2% maximum

fonds d'investissement)		
Commissions de mouvement	Actif net	néant
Commissions de surperformance	Actif net	néant

- **Régime fiscal**

FCP éligible au Plan d'Epargne en Actions.
Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

- **Conditions de souscription et de rachat**

  - Pendant la période allant du 2 mai 2007 au 12 juillet 2007 :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jeudi jusqu'à 12 heures par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation chaque jeudi avant 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Cette règle connaît une double exception: la valeur liquidative du 10 mai 2007 sera applicable à la session de collecte ouverte le 2 mai 2007 et transmise au centralisateur avant le 10 mai 2007 12H ; en outre, la valeur liquidative du 12 juillet sera applicable à la session de collecte ouverte le 5 juillet après 12H, close le 10 juillet à 20H et transmise au centralisateur le 12 juillet avant 12H.

  - A compter du 12 juillet 2007 :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jeudi des semaines impaires jusqu'à 12 heures par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation chaque jeudi des semaines impaires avant 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le lendemain.

  - montant minimum 1ère souscription : 45 euros.
  - possibilité d'acquérir des millièmes de parts.
  - Valeur liquidative d'origine : 100 euros
  - Arrêt des souscriptions : La société de gestion se réserve le droit d'arrêter les souscriptions sur le FCP dès lors que la collecte aura atteint 75 millions d'euros.

- **Date de clôture de l'exercice**

Dernier jour de bourse du mois de juin à Paris.
Date de clôture du 1er exercice : le 30 juin 2008.

- **Affectation du résultat**

FCP de capitalisation.

- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**
  - Pendant la période allant du 2 mai 2007 au 12 juillet 2007 :

Hebdomadaire. La valeur liquidative ne sera pas établie ou publiée ni les jours fériés légaux ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris. Dans ce cas, le calcul a lieu le jour ouvré suivant.

  - A compter du 12 juillet 2007 :

Tous les 15 jours. La valeur liquidative ne sera pas établie ou publiée ni les jours fériés légaux ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris. Dans ce cas, le calcul a lieu le jour ouvré suivant.

- **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

Les VL sont disponibles dans les locaux de la société de gestion, du dépositaire, sur notre site www.federal-finance.fr et dans les agences dont la liste est détaillée sur le site.

- **Libellé de la devise de comptabilité**

Euro

- **Date d'agrément et de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2007.
Le fonds a été créé le 2 mai 2007.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION - 232, rue Général Paulet – 29200 Brest

Le document « politique de droit de vote » ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont également adressés sur simple demande écrite du porteur.
L'absence de réponse à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, à l'issue d'un délai d'un mois, doit être interprétée comme indiquant que la société de gestion a voté conformément aux principes posés dans le document « politique de vote » et aux propositions de ses organes dirigeants.

Pour toutes questions relatives à l'OPCVM, vous pouvez contacter la société de gestion par téléphone au n° AZUR
0 810 60 70 80.

Date de publication du prospectus : 2 mai 2007.

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie statistique sera renseignée après la clôture du premier exercice.